

Point de vue de la société civile et des régions européennes sur la PAC

18 juin 2012

Le Comité des Régions et le Comité Économique et Social Européen (CESE), ont publié leurs **avis sur les propositions de la Commission**. Les collectivités européennes et la société civile organisée souhaitent **une réforme plus profonde** de la PAC que celle proposée par la Commission européenne.

D'abord la réponse à l'enjeu de la **volatilité** croissante des prix est, selon elles, très insuffisante. Les deux institutions s'accordent à dire que les outils de gestion de l'offre doivent être renforcés plutôt que supprimés, que l'intervention en amont doit être privilégiée et que des écarts plus conséquents au droit de la concurrence sont justifiés dans le secteur agricole.

Les deux avis demandent également une **répartition des aides plus ambitieuse**. Le CESE propose qu'en 2020, plus aucun État membre ne soit en deçà de 90% de la moyenne d'aide à l'hectare. Le Comité des Régions demande quant à lui que les seuils de dégressivité s'appliquent dès les 100 000€ d'aides, avec un plafonnement à 200 000€.

Concernant le **verdissement** des aides du 1er pilier, les deux rapports approuvent l'orientation, mais appellent à plus de flexibilité : subsidiarité, mesures complémentaires, reconnaissance des démarches de certification ou des mesures agro-environnementales du 2ème pilier.

Enfin, en matière de **développement rural**, le CESE souhaite que 25% de l'enveloppe soient consacrés à l'environnement et au climat, tandis que le Comité des Régions souhaite un seuil de 15% minimum affectés à la création d'emplois en zones rurales.

On peut noter que les processus de décision complexes, au sein de ces deux institutions européennes dont le rôle consultatif a été renforcé avec le traité de Lisbonne, ont abouti à des points de vue assez convergents sur la réforme de la PAC. Malgré des spécificités – attention portée à l'amélioration des conditions socio-économiques du secteur agricole pour l'une, au rôle des collectivités locales pour l'autre – , il apparaît que toutes deux plaident au final pour une **plus grande subsidiarité dans la mise en œuvre de cette politique**, que ce soit dans la définition de l'agriculteur actif, des mesures de verdissement, ou dans la gestion des aides.

Alexandre Martin, Centre d'études de de prospective

Sources : [Rapport du CESE](https://toad.cor.europa.eu/ViewDoc.aspx?doc=cd%5cnat-v%5cdossiers%5cnat-v-016%5cFR%5cCDR65-2012_FIN_AC_FR.doc&docid=2847025) , Rapport du Comité des régions
[https://toad.cor.europa.eu/ViewDoc.aspx?doc=cd%5cnat-v%5cdossiers%5cnat-v-016%5cFR%5cCDR65-2012_FIN_AC_FR.doc&docid=2847025 – ce lien n'est plus valide]